

## TARIFS DES REPAS AU 01/01/2022

Suite aux délibérations du Conseil d'Administration de l'EPLEFPA AGRICAMPUS, le tarif des repas s'élève à :

- |  |               |
|--|---------------|
| - <b>Semaine complète en ½ pension (5 repas midi) :</b>            | <b>21 €</b>   |
| - <b>Prix d'un repas (midi) :</b>                                  | <b>4.20 €</b> |
| - <b>Carte d'accès réfectoire (obligatoire, à approvisionner):</b> | <b>5 €</b>    |

En cas de perte ou de détérioration, cette carte doit être renouvelée au prix de 15€ la première fois, 30€ la deuxième fois, 45€ la troisième fois .....

*Les prix sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année (tarifs établis par le Conseil Régional et validés en Conseil d'Administration de l'EPLEFPA AGRICAMPUS d'Hyères).*

## REGLEMENT

Les paiements par chèque sont à l'ordre de : « L'agent comptable du LEGTA d'Hyères ».

### A noter :

- Les apprentis doivent avoir **IMPERATIVEMENT** leur carte de cantine approvisionnée.
- Si le compte de l'apprenti n'est pas approvisionné, **celui-ci ne pourra accéder à la cantine.**
- Les repas non pris ne donnent pas lieu à retrait d'argent sur la carte de cantine.